

# PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

-----

Commune d'HAUCOURT

ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

## AVIS D'ENQUETES

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 17 août 2011 une enquête d'utilité publique et une enquête parcellaire auront lieu conjointement en Mairie d'HAUCOURT pendant 17 jours, du 13 septembre 2011 au 29 septembre 2011 inclusivement sur le Projet de création d'un espace de promenade, d'un parking et d'un terrain de sport par la commune.

M. Bernard PORQUIER, ingénieur sécurité en retraite est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé en Mairie d'HAUCOURT.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquête dans la Mairie de la commune susvisée aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie d'HAUCOURT.

Concernant l'enquête parcellaire, les observations pourront également être envoyées au Maire de la commune.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public :

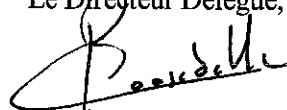
- mardi 13 septembre 2011 de 09 h à 12 h ;
- jeudi 22 septembre 2011 de 09 h à 12 h ;
- jeudi 29 septembre 2011 de 15 h à 18 h.

A l'issue des enquêtes, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et pour rédiger ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP), ou en consultant le site de la Préfecture.

ARRAS, le 17 août 2011

Pour le Préfet,  
Le Directeur Délégué,



Benoît ROOSEBEKE